

PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

Préfecture
Service de la Coordination et du Soutien Interministériels
Pôle de l'environnement
Affaire suivie par : Gaëlle DEMPURE
Tél. : 05.49.08.69.54
Adresse mail : gaelle.dempure@deux-sevres.gouv.fr

Niort, le 13 juin 2019

Monsieur le président,

Au titre de la réglementation applicable aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, vous avez déposé un dossier de demande d'autorisation environnementale relatif à un projet d'exploitation d'un parc éolien comportant six éoliennes, sur les communes de Availles-Thouarsais et Airvault.

Je vous informe que votre demande est recevable et qu'elle peut être soumise à l'enquête publique prévue aux articles R181-36 et suivants du code de l'environnement.

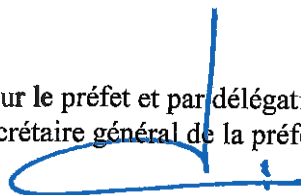
A cette fin, je vous informe que je demande au président du tribunal administratif de Poitiers de bien vouloir désigner un commissaire enquêteur, pour conduire l'enquête qui pourrait se dérouler du 19 août au 27 septembre 2019.

Par ailleurs, je vous précise qu'en application de l'article L122-1 du code précité, vous êtes tenus de mettre à disposition du public, l'étude d'impact ainsi que l'ensemble des pièces du dossier, sur la plateforme « projets-environnement ».

Je vous rappelle qu'au préalable, les données « biodiversité » auront été renseignées sur cette même plateforme.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général de la préfecture,



Didier DORÉ

SAS FERME EOLIENNE DES TERRES LIEGES
1, rue des Arquebusiers
67000 STRASBOURG